

**CONSULTATION N° 23/2023**  
**Acquisition de matériel informatique**

L'Office de l'Elevage et des Pâturages se propose de réaliser par voie de consultation l'acquisition de matériel informatique réparti en deux (02) lots comme indiqué au tableau suivant :

| <b>Lot</b> | <b>Désignation</b>  | <b>Quantité</b> |
|------------|---------------------|-----------------|
| 1          | Ordinateur portable | 22              |
| 2          | Tablette            | 25              |

Et ce conformément aux caractéristiques techniques demandées au cahier des charges.

Les soumissionnaires intéressés par cette Consultation peuvent télécharger gratuitement le cahier des charges mis à leur disposition sur le site web : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) du système national des achats publics en ligne TUNEPS (shopping Mall).

Les soumissionnaires peuvent participer pour un ou les deux lots.

A/ Les offres doivent être envoyées à travers le système TUNEPS: web [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn) au plus tard le **20 Décembre 2023 à dix (10<sup>H</sup>:00) heures** et présentées comme indiqué ci-dessous :

- 1) L'offre technique: comportant les documents techniques indiqués dans le cahier des charges.**
- 2) L'Offre financière: comportant les documents suivants :**
  - La soumission signée par le soumissionnaire
  - Le devis bordereau des prix détaillé en lettres et en chiffres signé par le soumissionnaire.
  - Le devis estimatif signé par le soumissionnaire.

**B/** les documents suivants doivent être envoyés par poste.

\* Une caution provisoire d'un montant égale à :

- Lot 1 : Six Cent Cinquante (650) dinars
- Lot 2 : Deux Cent Cinquante (250) dinars.

\* l'extrait du registre de la société (RNE).

\* La documentation technique originale.

Le bon de versement original du cautionnement provisoire ou l'originale de la caution personnelle et solidaire qui le remplace, la documentation technique originales portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire et l'extrait du registre de l'entreprise (RNE) doivent être envoyée par poste sous plis fermé et recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre centrale de l'OEP au plus tard le **20 Décembre 2023 à dix (10<sup>H</sup>:00)** heures libellé au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office de l'Elevage et des Pâturages au 30 Rue Alain Savary 1002-Tunis, cacheté et portant exclusivement les mentions suivantes: "A ne pas ouvrir, Consultation N°23/2023" **Acquisition de matériel informatique**".

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres pour une durée de **Quatre Vingt Dix (90)** jours calendaires à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

- ◀ Toute offre parvenue après le délai ou non conforme aux exigences du cahier des charges ne sera pas prise en considération.

Au cas où le dossier de la consultation atteint le volume maximal toléré par le système d'achat en ligne tuneps, le soumissionnaire peut compléter son offre en envoyant un complément de dossier dans une enveloppe fermé indiquant la référence de la consultation et son objet au nom du Directeur Général de l'Office de l'Elevage et des Pâturages à l'adresse suivantes : 30 Rue Alain Savary 1002-Tunis, portant exclusivement les mentions suivantes: "**A ne pas ouvrir, Complément du dossier Consultation N°23/2023 Acquisition de matériel informatique** ",et ce au plus tard le **20 Décembre 2023 à dix (10<sup>H</sup>:00)** heures le cachet du bureau d'ordre central de l'OEP fait foi.